

Communiqué de presse – Décembre 2025

Les certifications CTB-P+ et CTB-B+ fêtent leurs 35 ans d'expertise au service de la durabilité du bois

Les marques CTB-P+ et CTB-B+, portées par l’Institut technologique FCBA, ont célébré leurs 35 ans d’existence. Nées en 1990, elles se sont imposées comme des références incontournables pour les acteurs du traitement et de la préservation du bois. Plus de trois décennies d’expertise, d’innovation et de partenariat au service d’un objectif commun : garantir la fiabilité, la performance et la durabilité des bois traités.



CTB-B+ et CTB-P+ : des repères-clés pour la durabilité et la Préservation du bois

Reconnues par le marché, de plus en plus prescrites, garantes de qualité des produits utilisés, les marques CTB-B+ et CTB-P+ sont complémentaires :



CTB-B+ atteste l’aptitude à l’emploi du bois dans les ouvrages de bâtiment et de génie civil. Elle garantit que la durabilité conférée par traitement rend le bois, intérieur ou extérieur, apte à l’usage pour la ou les classes d’emploi visées. Les utilisateurs ont ainsi la certitude de disposer d’un bois bien préservé pour la performance attendue, avec un usage maîtrisé des produits biocides respectant les aspects sanitaires et environnementaux.

Si CTB-B+ est bien installée en France, elle bénéficie aussi d'une forte notoriété à l'international. Elle représente aujourd'hui 65 titulaires et 0,7 millions de m³ de produits certifiés, fabriqués dans le monde entier, destinés aux marchés français et internationaux. Un nombre stable depuis dix ans, reflet d'un marché mature et maîtrisé.



CTB-P+ porte sur les produits de préservation des bois, destinés à protéger le matériau des organismes détruisant ou altérant son aspect (champignons, insectes dont termites) ou à enrayer une attaque de ces organismes. Elle atteste leur efficacité, leur sécurité ainsi que leur conformité à la réglementation européenne. Associés à un procédé défini, les produits certifiés CTB-P+ font du bois préservé un matériau fiable et sûr, dans le respect de la santé humaine et de l'environnement.

La certification CTB-P+ porte également sur le traitement des bois en œuvre et sur les solutions de protection du bâti contre les termites.

CTB-P+ représente aujourd'hui 17 titulaires et 77 produits.

En 1990, il n'existe pas de cadre permettant d'attester de la qualité des produits dédiés à la préservation du bois. Les certifications CTB-B+ et CTB-P+ sont alors créées pour pallier ce manque. Mais elles vont au-delà : au fil de leur 35 ans d'existence, sous l'impulsion des professionnels titulaires, elles suivent et anticipent les évolutions techniques, normatives et environnementales du secteur.

35 ans d'évolution et de confiance : deux certifications conçues et animées par et pour les professionnels et industriels du bois, au service du collectif

CTB-P+ et CTB-B+ sont des marques porteuses d'innovation. Elles ont accompagné toutes les transformations du secteur. Ainsi par exemple :

- > Dès 1994, les enjeux santé et environnement sont intégrés dans la marque CTB-P+.
- > En cohérence avec l'entrée en vigueur du Règlement Biocides, en 2012, les certifications CTB-B+ et CTB-P+ s'inscrivent très tôt dans une approche raisonnée du traitement des bois, prônant une priorité, « la juste dose pour le bon usage ». Un énorme travail pédagogique est également mené pour vulgariser les exigences réglementaires et faciliter leur compréhension par les acteurs.
- > Elles accompagnent par ailleurs l'apparition de nouveaux marchés, contribuant à les fiabiliser.
- > Etc.

Ainsi, l'histoire de CTB-B+ et de CTB-P+ est étroitement liée à ces évolutions, rapidement prises en compte et intégrées dans les référentiels, en phase avec les exigences du marché et les attentes des utilisateurs.

CTB P+ en 5 dates-clés :

- > 2002 : certification de la technologie piège-appât dans la lutte contre les termites
- > 2004 : certification des produits à base de cuivres organiques, en remplacement des CCA
- > 2006 : certification des Barrières physiques et physico-chimiques anti-termites, en application du 2^{ème} décret de la loi termite
- > 2007 : définition d'une classe d'emploi 4SP pour des usages du bois en extérieur spécifiques, dont la protection doit être renforcée
- > 2012 - maintenant : intégration du Règlement Biocides

CTB-B+ en 5 dates-clés :

- > 1990 : premières entreprises certifiées
- > 1992 : développement à l'international. Forte de la dynamique amorcée depuis son lancement, la certification dépasse le territoire métropolitain et les frontières (Portugal, Scandinavie, Pays de l'Est, Antilles...)
- > 2004 : adaptation des procédés de traitement par rapport à l'évolution des produits (arrêts des CCA et remplacement par une nouvelle génération de produits à base de cuivres organiques)
- > 2007 : intégration, dans le référentiel, des traitements pour des usages du bois en extérieur spécifiques (classe 4SP)

Une filière tournée vers l'avenir

Dans un contexte de transition écologique et de développement du bois dans la construction, CTB-P+ et CTB-B+ poursuivent leur mission : assurer la performance, la sécurité et la durabilité des bois traités, en lien étroit avec les industriels et les experts de la filière, toujours dans une approche raisonnée.

« Ces 35 années d'existence illustrent la solidité et la pertinence de ces certifications, construites avec et pour les professionnels. Les évolutions apportées tout au long de ces 35 ans, également nourries par les études menées par FCBA, ont permis de faire avancer les connaissances et d'accompagner le marché. Nous poursuivrons ainsi, toujours au service et aux côtés des acteurs. » **Manuel Burlat - Responsable de l'équipe Evaluation & Certification Industrie Bois & Construction – FCBA.**

À propos de l’Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

L’Institut technologique FCBA et ses équipes d’experts accompagnent les entreprises des filières forêt-bois et ameublement dans leur développement et leur conception de produits et de projets. L’innovation technologique est au cœur de ses missions, pour permettre aux entreprises une constante compétitivité.

FCBA est organisme certificateur depuis plus de 70 ans, contrôlé par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Il certifie les marques de certification CTB dont il est le propriétaire ainsi que certaines marques NF pour lesquelles il est mandaté par l’AFNOR*.

FCBA délivre des certifications de référence pour les filières forêt-bois et ameublement, depuis l’approvisionnement et la 1^{ère} transformation jusqu’à la préservation et la durabilité des bois, en passant par la construction, la menuiserie et l’ameublement. Il délivre notamment pour cela les marques de certification de l’univers CTB, ainsi que la certification NF Fenêtres Bois.

Ces certifications peuvent être dédiées à des produits, services ou personnes. FCBA délivre également des certifications individuelles sous la marque CTB.

Liste complète des certifications sur le site fcba.fr : [Certifications - Institut Technologique FCBA](http://fcba.fr)

**FCBA est accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO 17065 pour la certification de produits et services (portée d'accréditation n° 5-0011), portée disponible sur le site cofrac.fr.*

www.fcba.fr